



Commission économique pour l'Europe**Comité du développement urbain, du logement
et de l'aménagement du territoire****Quatre-vingt-unième session**

Genève, 6-8 octobre 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté
de la quatre-vingt-unième session**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 6 octobre 2020,
à 10 heures, en salle XVII**I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Forum des maires.
3. Rapport sur les conclusions du Forum des maires, la table ronde sur l'objectif de développement durable 11 et les recommandations qui en sont issues.
4. Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour les périodes 2018-2019 et 2020 : villes intelligentes et durables :
 - a) Mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » ;
 - b) Protocole de la Commission économique pour l'Europe concernant l'évaluation de la performance des villes au regard des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables.
5. Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local.
6. Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour les périodes 2018-2019 et 2020 : logements abordables, convenables, économes en énergie et salubres :
 - a) Des logements abordables, convenables et salubres ;
 - b) L'efficacité énergétique dans le secteur du logement ;
 - c) Normes de protection des bâtiments contre les incendies ;
 - d) Activités du Groupe consultatif du marché immobilier.
7. Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021.



8. Coopération intersectorielle :
 - a) Examen des activités des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables ;
 - b) Coopération intersectorielle au titre du thème commun de la Commission économique pour l'Europe intitulé « Villes intelligentes et durables pour tous les âges ».
9. Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour les périodes 2018-2019 et 2020 : administration des biens fonciers et aménagement du territoire.
10. Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour les périodes 2018-2019 et 2020 : monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire.
11. Programme de travail pour 2021 de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population ».
12. Publications pour 2022.
13. Plan d'évaluation pour 2022.
14. État de l'appui extrabudgétaire en faveur des programmes de travail pour 2020 et 2021.
15. Élection du Bureau.
16. Questions diverses.
17. Adoption du rapport et clôture de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : Ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-unième session (ECE/HBP/205).

Projet de programme de travail du volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population pour 2018-2019 (ECE/HBP/2017/7).

Projet de programme de travail pour 2020 de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population » (ECE/HBP/2019/8).

1. La réunion sera ouverte par la Présidente du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, qui présentera pour adoption l'ordre du jour, qui a été préparé en concertation avec le Bureau du Comité. L'ordre du jour provisoire est fondé sur les décisions prises par le Comité à sa quatre-vingtième session et sur les progrès accomplis depuis lors dans la mise en œuvre des programmes de travail 2018-2019 et 2020.

2. Forum des maires

Document(s) : Déclaration de Genève du Forum des maires 2020 (ECE/HBP/2020/1).

Note de réflexion sur le Forum des maires (ECE/HBP/2020/2).

Forum of Mayors background document (ECE/HBP/2020/INF.1).

Forum of Mayors programme (ECE/HBP/2020/INF.2).

2. Le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a accepté de « consacrer l'une des trois journées de sa session à des discussions concernant les autorités locales, en particulier

les maires, et impliquant leur participation » et (ECE/HBP/201) d'organiser le « Forum des maires » selon une formule similaire à celle de la Journée des villes, qui s'est tenue en avril 2019. Il a aussi décidé que le Forum des maires serait organisé le premier jour de la session du Comité en 2020 et en 2021 et porterait sur une question thématique liée au développement urbain, au logement et à l'aménagement du territoire durables. La Déclaration de Genève du Forum des maires 2020 (ECE/HBP/2020/1), une note de réflexion sur le Forum des maires (ECE/HBP/2020/2), un document de référence (ECE/HBP/2020/INF.1) et le projet de programme (ECE/HBP/2020/INF.2) ont été élaborés par le secrétariat en concertation avec le Comité directeur du Forum.

3. Le Forum des maires aura lieu le 6 octobre 2020, sur le thème : « L'action des villes en faveur d'un avenir résilient : améliorer l'état de préparation des gouvernements locaux aux situations d'urgence et aux effets des catastrophes et des changements climatiques, et renforcer leurs capacités d'y faire face ». Les sujets cités dans le document de référence du Forum feraient l'objet d'interventions de la part des maires participants.

3. Rapport sur les conclusions du Forum des maires, la table ronde sur l'objectif de développement durable 11 et les recommandations qui en sont issues

Document(s) : Déclaration de Genève du Forum des maires 2020 (ECE/HBP/2020/1).

Note de réflexion sur le Forum des maires (ECE/HBP/2020/2).

Forum of Mayors background document (ECE/HBP/2020/INF.1).

Forum of Mayors programme (ECE/HBP/2020/INF.2).

4. La Présidente du Comité invitera les rapporteurs du Forum des maires à faire rapport sur les délibérations et les résultats du Forum, y compris la déclaration approuvée par les maires.

5. Le Comité est invité à :

a) Accueillir favorablement la Déclaration de Genève des maires (ECE/HBP/2020/1) ;

b) Envisager de prolonger le Forum des maires jusqu'en 2030 afin que celui-ci l'appuie dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sous réserve des résultats de l'évaluation de la formule de cette rencontre qui sera réalisée en 2022, et des recommandations qui seront présentées à cette occasion. L'évaluation se fondera sur les paramètres qu'aura retenus le Bureau du Comité, conformément à la décision prise par le Comité à sa quatre-vingtième session (ECE/HBP/201) ;

c) Déterminer si le Forum des maires se tiendra en 2022 à Genève ;

d) S'entendre sur le fait que, si la décision est prise de prolonger le Forum jusqu'en 2030 et si d'autres pays que la Suisse proposent de l'accueillir, les sessions du Forum seront organisées par la Suisse/Genève et d'autres pays/villes en alternance ;

e) Fournir une aide financière au secrétariat pour couvrir les dépenses de coordination liées à l'organisation et à l'accueil du Forum.

4. Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour les périodes 2018-2019 et 2020 : villes intelligentes et durables

Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingtième session (ECE/HBP/2020/3).

Projet de programme de travail du volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population pour 2018-2019 (ECE/HBP/2017/7).

Projet de programme de travail pour 2020 de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population » (ECE/HBP/2019/8).

a) **Mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »**

Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingtième session (ECE/HBP/2020/3).

Lignes directrices sur les outils et les mécanismes de financement des projets de villes intelligentes et durables : résumé opérationnel et synthèse des recommandations (ECE/HBP/2020/4).

Guidelines on tools and mechanisms to finance Smart Sustainable Cities projects (ECE/HBP/2020/INF.3).

Smart Sustainable City Profile Grodno, Belarus (ECE/HBP/2020/INF.4).

Smart Sustainable City Profile NurSultan, Kazakhstan (ECE/HBP/2020/INF.5).

Smart Sustainable City Profile Alesund, Norway (ECE/HBP/2020/INF.6).

Smart Sustainable City Profile Rana, Norway (ECE/HBP/2020/INF.7).

Smart Sustainable City Profile Trondheim, Norway (ECE/HBP/2020/INF.8).

6. La CEE est l'un des 16 organismes des Nations Unies membres de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », qui est coordonnée par l'Union internationale des télécommunications (UIT), la CEE et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et bénéficie de l'appui de 14 autres organismes, et qui vise à atteindre l'objectif de développement durable 11 : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Les activités menées par la CEE au titre de cette initiative s'inscrivent dans le cadre des programmes de travail du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et sont passées en revue à l'occasion des sessions annuelles de ce dernier.

7. L'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » aide les villes à évaluer leurs performances au moyen des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables et à progresser vers une durabilité intelligente en élaborant des lignes directrices, des études, des plans d'action pour la ville et des réunions de renforcement des capacités. Les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » sont une norme des Nations Unies, qui a été mise au point par la CEE et l'UIT en 2015. Ces indicateurs ont été approuvés par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE à sa soixante-dix-septième session, en septembre 2016 (ECE/HBP/2016/4). À sa quatre-vingtième session en octobre 2019, le Comité a approuvé le mandat révisé de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables ».

8. Le secrétariat rendra compte au Comité des activités menées depuis sa quatre-vingtième session au titre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables ».

9. Le Comité sera également invité à prendre note de l'information et à renouveler l'invitation faite aux gouvernements centraux et locaux d'utiliser les indicateurs fondamentaux de performance pour l'évaluation des villes.

b) **Protocole de la Commission économique pour l'Europe concernant l'évaluation de la performance des villes au regard des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables**

Document(s) : Protocole de la Commission économique pour l'Europe concernant l'évaluation de la performance des villes au regard des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables (ECE/HBP/2020/5).

10. Les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables ont été testés et utilisés dans plus de 150 villes à travers le monde, dont Voznesensk (Ukraine), Goris (Arménie), Pully (Suisse), Dubaï (Émirats arabes unis),

Singapour (Singapour), Shanghai (Chine), Buenos Aires (Argentine) et Moscou (Russie). Dans la période 2019-2023, la CEE a prévu d'évaluer les villes de Grodno (Biélarus), Bichkek (Kirghizistan), Tbilissi (Géorgie), Tirana (Albanie), Podgorica (Monténégro), Almaty (Kazakhstan), Nour-Soultan (Kazakhstan) et d'autres.

11. À ce jour, les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables s'appuient sur la « Collection Methodology for Key Performance Indicators for Smart Sustainable Cities » (Méthode de collecte des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables). Pour améliorer la qualité et la transparence du processus d'évaluation, le secrétariat du Comité a élaboré le « Protocole de la CEE concernant l'évaluation de la performance des villes au regard des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables ». Le Bureau du Comité a examiné le Protocole et recommande au Comité de l'approuver.

12. Le Comité est invité à approuver le Protocole de la CEE concernant l'évaluation de la performance des villes au regard des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables.

5. Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local

Document(s) : Des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables aux examens locaux volontaires (ECE/HBP/2020/6).

13. Les gouvernements municipaux mesurent les progrès qu'ils font dans la réalisation des objectifs de développement durable à l'aide de divers outils (par exemple, les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables élaborés dans le cadre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », la norme ISO, l'indice de prospérité des villes mis au point par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), CITYKeys et d'autres). À ce jour, plusieurs examens locaux volontaires ont été élaborés, respectivement, par les autorités locales des villes de Barcelone (Espagne), Bristol (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Helsinki (Finlande), New York (États-Unis d'Amérique), Kitakyushu (Japon), Shimokawa (Japon) et La Paz (Bolivie). Il n'existe pas d'approche normalisée pour l'élaboration des examens locaux volontaires.

14. Les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, élaborés dans le cadre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », constituent un outil complet pour évaluer la performances des villes. Ils correspondent aux indicateurs des objectifs de développement durable et permettent dès lors de réfléchir aux progrès que la ville accomplit vers la réalisation de ces derniers.

15. Un représentant du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES) présentera des exemples d'examens locaux volontaires qui ont été soumis au Forum politique de haut niveau des Nations Unies à New York en juillet 2020. Des autorités locales de la région de la CEE seront également représentées pour présenter les examens locaux volontaires qu'elles ont préparés à l'aide des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, élaborés dans le cadre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables ».

16. Le Comité est invité à approuver la proposition d'utiliser, comme base pour les examens locaux volontaires dans la région de la CEE, les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables élaborés dans le cadre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », et demande au secrétariat de préparer des lignes directrices pour l'utilisation de ces indicateurs dans le cadre des examens locaux volontaires.

6. Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour les périodes 2018-2019 et 2020 : logements abordables, convenables, économes en énergie et salubres :

Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingtième session (ECE/HBP/2020/3).

Projet de programme de travail du volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population pour 2018-2019 (ECE/HBP/2017/7).

Projet de programme de travail pour 2020 de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population » (ECE/HBP/2019/8).

a) Des logements abordables, convenables et salubres

Document(s) : Concept note “#Housing 2030 - Improving Housing Affordability in the UNECE region” (ECE/HBP/2020/INF.9).

17. À sa quatre-vingtième session, le Comité a invité le Bureau à réaliser une étude intitulée « #Housing 2030 – Improving Housing Affordability in the UNECE region » (#Logement 2030 – Améliorer l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE), en coopération avec ONU-Habitat, Housing Europe et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (ECE/HBP/201, par. 24) et a renouvelé la demande qu'il avait faite à sa soixante-dix-neuvième session, en 2018, au sujet d'une enquête à réaliser auprès des États membres pour déterminer leurs difficultés et leurs priorités concernant l'accessibilité économique du logement. Le Comité sera informé de l'état d'avancement de l'étude et sera invité à examiner ses conclusions préliminaires.

18. À sa soixante-dix-septième session en 2016, le Comité a adopté une décision concernant la réalisation d'une étude sur la manière dont les pays faisaient face à la crise migratoire du point de vue de la mise à disposition de logements abordables (ECE/HBP/184). Comme suite à cette décision, le secrétariat du Comité a mené une étude sur les logements destinés aux migrants et aux réfugiés, qui analyse les difficultés et les pratiques actuelles. Un recueil des meilleures pratiques montre que ce type de logement peut être un atout pour l'économie locale et qu'il facilite l'intégration des migrants et des réfugiés.

19. Le Comité est invité à prendre note des informations fournies, à formuler des observations et des recommandations pour l'application des conclusions issues de l'étude « #Housing 2030 – Improving Housing Affordability in the UNECE region » (#Logement 2030 – Améliorer l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE), et à en approuver le rapport comme publication officielle de la CEE en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée.

20. Le Comité est également invité à examiner l'étude intitulée « Housing for Migrants and Refugees in the UNECE region : challenges and practices » (Logement pour les migrants et les réfugiés dans la région de la CEE : difficultés et pratiques) et à décider de la suite à lui donner.

b) L'efficacité énergétique dans le secteur du logement

Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingtième session (ECE/HBP/2020/3).

21. À sa quatre-vingtième session, le Comité a pris note des activités et des résultats des travaux de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, a décidé de proroger le mandat de l'Équipe spéciale conjointe pour 2020-2021 et a approuvé son mandat, tel que modifié (ECE/ENERGY/2019/8, annexe). Pour le Comité, il était important que la question de la gestion des immeubles collectifs soit au centre des travaux de l'Équipe spéciale conjointe, et il a invité le secrétariat à mener des activités de renforcement des capacités dans ce domaine.

22. Des représentants du secrétariat du Comité et de la Division de l'énergie durable de la CEE informeront les représentants des résultats des travaux menés par l'Équipe spéciale conjointe depuis la quatre-vingtième session du Comité.

23. Le Comité est invité à prendre note de ces informations et à énoncer des recommandations concernant les travaux futurs de l'Équipe spéciale conjointe.

c) Normes de protection des bâtiments contre les incendies

Document(s) : Normes internationales de protection contre les incendies : Principes communs « Des bâtiments sûrs sauvent des vies » (ECE/HBP/2020/7).

International Fire Safety Standards : Common Principles "Safe Buildings Save Lives". Consultation document by International Fire Safety Standards Coalition – First Edition (ECE/HBP/2020/INF.10).

24. À sa quatre-vingtième session, le Comité a pris note des travaux que l'Alliance pour des normes internationales de protection contre les incendies a menés afin d'élaborer un ensemble de nouvelles normes internationales de protection de haut niveau – les Normes internationales de protection contre les incendies : Principes communs « Des bâtiments sûrs sauvent des vies » –, avec l'appui des Royal Institutions for Chartered Surveyors (RICS) qui ont assuré le secrétariat de l'Alliance pour l'élaboration des principes communs. Le Bureau du Comité a examiné les principes communs et a recommandé qu'ils soient approuvés en qualité de norme de la CEE.

25. Le Comité est invité à approuver les « Normes internationales de protection contre les incendies : Principes communs » en tant que norme de la CEE. Les représentants des gouvernements et les parties prenantes nationaux et locaux sont invités à appliquer les principes communs afin d'améliorer la sécurité des bâtiments.

d) Activités du Groupe consultatif du marché immobilier

Document(s) : Projet de mandat du Groupe consultatif du marché immobilier pour 2021-2022 (ECE/HBP/2020/8).

Projet de programme de travail du Groupe consultatif du marché immobilier pour la période 2021-2022 (ECE/HBP/2020/9).

26. Le Groupe consultatif du marché immobilier apporte son appui au Comité et au Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour l'exécution de leurs programmes de travail. Le Comité sera saisi d'un rapport sur les activités du Groupe consultatif, d'une proposition visant à prolonger le mandat de ce dernier jusqu'en 2022 et de son programme de travail pour la période 2021-2022.

27. Le Comité sera invité à :

a) Prendre note des activités menées par le Groupe consultatif depuis sa quatre-vingtième session ;

b) Demander au Groupe consultatif de poursuivre ses travaux concernant l'étude sur l'économie du partage dans le secteur du logement ;

c) Recommander la prolongation du mandat du Groupe consultatif jusqu'à la fin de 2022 ;

d) Approuver le mandat révisé ;

e) Recommander au Comité exécutif de proroger le mandat du Groupe consultatif du marché immobilier et de l'approuver, tel que révisé, jusqu'à la fin de 2022 ;

f) Adopter le programme de travail du Groupe consultatif pour 2021-2022.

7. Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021

Document(s) : Préparatifs de la Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021 (ECE/HBP/2020/10).

28. À sa quatre-vingtième session, le Comité a décidé d'organiser une réunion ministérielle en octobre 2021 afin d'examiner les nouvelles mesures à prendre pour mettre en œuvre la Charte de Genève sur le logement durable, la Stratégie de la CEE pour le logement durable et l'aménagement du territoire pour la période 2014-2020 et la Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables (ECE/HBP/2017/1) et a prié le Bureau de contribuer à l'organisation de la réunion ministérielle, selon qu'il conviendra, y compris à la rédaction de l'ordre du jour (ECE/HBP/201, par. 53).

29. Le Comité sera invité à examiner et à approuver les propositions pour la réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021, qui sont présentées dans la note du Bureau (ECE/HBP/2020/10).

8. Coopération intersectorielle

a) Examen des activités des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables

Document(s) : Lignes directrices pour l'établissement de centres d'excellence de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables et modalités de leur travail (ECE/HBP/2020/11).

30. À sa quatre-vingtième session, le Comité a souligné l'importance des centres d'excellence de la Charte de Genève sur le logement durable en ce qui concerne la mise en œuvre de cette charte et du programme de travail du Comité et invité le Bureau à faire régulièrement le point et à formuler des avis sur les activités de ces centres. Pour appuyer les activités du réseau de centres d'excellence, le secrétariat a élaboré le document intitulé « Lignes directrices pour l'établissement de centres d'excellence de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables et modalités de leur travail ».

31. Le Bureau du Comité a passé en revue les activités en cours des centres d'excellence et le projet de lignes directrices. Il a insisté sur l'importance qu'il y avait à appliquer la méthode de gestion axée sur les résultats en vigueur à l'Organisation des Nations Unies aux activités des centres d'excellence, en mesurant régulièrement les effets de ces activités sur le développement urbain durable aux niveaux national et local dans la région de la CEE.

32. Le Comité est invité à prendre note de ces informations et à énoncer des recommandations pour les travaux futurs des centres d'excellence et à approuver le projet de lignes directrices.

b) Coopération intersectorielle au titre du thème commun de la Commission économique pour l'Europe intitulé « Villes intelligentes et durables pour tous les âges »

Document(s) : Résumé de la publication phare « Villes intelligentes et durables à dimension humaine : Des politiques convergentes pour un avenir prospère, écoresponsable et offrant une bonne qualité de vie », relative à son thème commun intitulé « Villes intelligentes et durables pour tous les âges » (ECE/HBP/2020/12).

Draft Flagship Publication "People-Smart Sustainable Cities : a Policy Nexus for a Prosperous, Green and Liveable Future" of the ECE nexus on "Sustainable smart cities for all ages" (ECE/HBP/2020/INF.11).

33. Le Comité sera informé des activités de coopération menées au titre du thème commun de la CEE intitulé « Villes intelligentes et durables pour tous les âges » et de l'élaboration de la publication phare intitulée « People-Smart Sustainable Cities : a Policy

Nexus for a Prosperous, Green and Liveable Future » (Villes intelligentes et durables à dimension humaine : Des politiques convergentes pour un avenir prospère, écoresponsable et offrant une bonne qualité de vie).

34. Le Comité est invité à approuver les principales conclusions et recommandations de la publication.

9. Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour les périodes 2018-2019 et 2020 : administration des biens fonciers et aménagement du territoire

Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingtième session (ECE/HBP/2020/3).

Projet de programme de travail du volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population pour 2018-2019 (ECE/HBP/2017/7).

Programme de travail pour 2020 de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population » (ECE/HBP/2019/8).

Scenario Study on Future Land Administration to Encourage Global Consultations and National Interventions (ECE/HBP/2020/INF.12)

35. Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers rendra compte des activités menées par le Groupe de travail depuis la quatre-vingtième session du Comité et de l'état d'avancement des études sur les sujets suivants :

- a) La fraude dans les systèmes d'administration des biens fonciers ;
- b) Le remembrement des terres : cadre juridique ;
- c) Les coûts d'enregistrement et de transfert des biens immobiliers et des hypothèques ;
- d) Le remembrement des terres ;
- e) Les avantages et les limites potentiels des technologies naissantes ;
- f) Les scénarios futurs de l'administration des biens fonciers.

36. Le Comité sera informé des préparatifs de la douzième session du Groupe de travail, y compris des dates et du lieu de la réunion.

37. Le Comité est invité à prendre note de ces informations et à approuver la « Scenario Study on Future Land Administration to Encourage Global Consultations and National Interventions » (Étude sur les scénarios futurs de l'administration des biens fonciers en vue d'encourager les consultations mondiales et les interventions nationales).

10. Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour les périodes 2018-2019 et 2020 : monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire

38. Les représentants des Gouvernements de l'Arménie, du Bélarus, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et de la République de Moldova rendront compte de la mise en œuvre des recommandations de politique générale issues des monographies nationales établies par la CEE à l'intention de ces pays. Le secrétariat donnera des informations concernant la planification des monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire de l'Albanie et du Kirghizistan.

39. Le Comité est invité à prendre note des informations communiquées.

11. Programme de travail pour 2021 de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population »

Document(s) : Projet de programme de travail pour 2021 de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population » (ECE/HBP/2020/13).

40. En décembre 2017, l'Assemblée générale a approuvé le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels, à compter de 2020 (résolution 72/266). Le projet de programme de travail pour 2021 suit la structure annuelle appliquée à compter de 2020, assorti des modifications prévues dans la résolution 74/251, qui a été adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2019. Le secrétariat présentera le projet de programme de travail pour 2021, y compris les publications.

41. Le Comité est invité à adopter le programme de travail et à le recommander au Comité exécutif pour approbation.

12. Publications pour 2022

Document(s) : Prévisions de publications officielles et de supports promotionnels de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population, pour 2022 (ECE/HBP/2020/14).

42. Le Comité sera informé des publications prévues pour 2022.

43. Le Comité sera invité à se prononcer sur les publications officielles à paraître en 2022.

13. Plan d'évaluation pour 2022

44. Le Comité sera saisi d'une proposition relative au plan d'évaluation du programme de travail pour 2022 de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population ».

45. Le Comité est invité à examiner et à définir d'un commun accord le thème de l'évaluation du sous-programme qui sera réalisée en 2022.

14. État de l'appui extrabudgétaire aux programmes de travail pour 2020 et 2021

46. Les représentants seront informés de l'état de l'appui extrabudgétaire à la mise en œuvre du programme de travail.

47. Le Comité est invité à prendre note des informations qui lui sont communiquées. Les représentants des pays seront invités à faire des annonces de contributions volontaires en faveur de la mise en œuvre des programmes de travail pour 2020 et 2021.

15. Élection du Bureau

48. Le Comité devrait élire les membres de son bureau, y compris son président et ses deux vice-présidents, qui resteront en fonctions jusqu'à la fin de la quatre-vingt-deuxième session.

16. Questions diverses

49. Les États membres voudront peut-être soulever d'autres questions sous ce point de l'ordre du jour.

17. Adoption du rapport et clôture de la session

50. Le Président résumera les principales décisions prises par le Comité. Le Comité sera invité à adopter son rapport sur la base d'un projet établi par le secrétariat. Le Président indiquera la date prévue pour la session suivante du Comité. Il prononcera la clôture de la réunion.

III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
Mardi 6 octobre	10 h 00-10 h 30	1	Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour
	10 h 30-18 h 00	2	Forum des maires
Mercredi 7 octobre	10 h 00-10 h 30	3	Rapport sur les conclusions du Forum des maires, la table ronde sur l'objectif de développement durable 11 et les recommandations qui en sont issues
		4	Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour les périodes 2018-2019 et 2020 : villes intelligentes et durables
	10 h 30-12 h 10		a) Mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »
	12 h 10-12 h 30		b) Protocole de la Commission économique pour l'Europe concernant l'évaluation de la performance des villes au regard des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables
	12 h 30-13 h 00	5	Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local
		6	Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour les périodes 2018-2019 et 2020 : logements abordables, convenables, économes en énergie et salubres :
	15 h 00-16 h 30		a) Des logements abordables, convenables et salubres
	16 h 30-16 h 45		b) L'efficacité énergétique dans le secteur du logement
16 h 45-17 h 00		c) Normes de protection des bâtiments contre les incendies	

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
	17 h 00-17 h 30		d) Activités du Groupe consultatif du marché immobilier
	17 h 30-18 h 00	7	Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021
Jeudi 8 octobre		8	Coopération intersectorielle
	10 h 00-10 h 45		a) Examen des activités des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables
	10 h 45-11 h 20		b) Coopération intersectorielle au titre du thème commun de la Commission économique pour l'Europe intitulé « Villes intelligentes et durables pour tous les âges »
	11 h 20-12 h 00	9	Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour les périodes 2018-2019 et 2020 : administration des biens fonciers et aménagement du territoire
	12 h 00-13 h 00	10	Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour les périodes 2018-2019 et 2020 : monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire
	15 h 00-15 h 30	11	Programme de travail pour 2021 de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population »
	15 h 30-15 h 30	12	Publications pour 2022
	15 h 30-15 h 40	13	Plan d'évaluation pour 2022
	15 h 40-16 h 00	14	État de l'appui extrabudgétaire en faveur des programmes de travail pour 2020 et 2021
	16 h 00-16 h 30	15	Élection du Bureau
	16 h 30-17 h 30	16	Questions diverses
	17 h 30-18 h 00	17	Adoption du rapport et clôture de la session